2007-04292/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

COMMUNIQUÉ CONJOINT

UN GESTE CONCRET POUR APPUYER L'UNESCO DANS L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DES CONTENUS CULTURELS ET DES EXPRESSIONS ARTISTIQUES

QUÉBEC, le 20 mai 2004 – L'honorable Hélène Chalifour Scherrer, ministre du Patrimoine canadien, en présence de la ministre québécoise de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, a annoncé aujourd'hui une aide financière de 350 000 dollars à l'UNESCO afin de faciliter la tenue de réunions intergouvernementales qui mèneront à l'élaboration de la Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. La ministre a fait cette annonce à la veille de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement.

Le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle, a déclaré la ministre Chalifour Scherrer. Il nous apparaît important d'appuyer concrètement l'UNESCO dans sa démarche. Je pense que les artistes, les créateurs et les entrepreneurs culturels doivent avoir les moyens de s'exprimer, tant chez eux que sur la scène internationale. Nous espérons que cette Convention renforcera notre capacité de mettre en valeur nos cultures respectives.

À l'occasion d'un récent discours à Montréal, le premier ministre du Canada, le très honorable Paul Martin, a affirmé que la diversité culturelle demeurait une priorité pour son gouvernement : Le Canada fait la promotion sans relâche d'une convention sur la diversité culturelle sous l'égide de l'UNESCO. Nous le faisons d'abord pour protéger nos propres réalisations culturelles, mais aussi pour ce que cela signifie à l'extérieur de nos frontières.

Par ailleurs, la ministre Chalifour Scherrer a annoncé la création du poste d'envoyé spécial du premier ministre du Canada, qui agira à titre de négociateur en chef et dont le mandat sera de faire la promotion du respect de la diversité culturelle ici et à l'étranger.

Enfin, la ministre a voulu profiter de l'occasion pour souligner l'importance du partenariat établi avec le Québec et les autres provinces et territoires, la société civile et le secteur privé en vue de faire de la diversité culturelle un enjeu incontournable dans l'actualité internationale.

La participation des provinces et des territoires et particulièrement du Québec donne encore plus de poids à nos interventions. Notre collaboration démontre que la diversité culturelle est au cœur des priorités du Canada, a ajouté la ministre Chalifour Scherrer.

Pour sa part, la ministre québécoise a rappelé que le Québec et le Canada ont été

parmi les premiers gouvernements à prendre fait et cause de manière formelle en faveur d'une convention internationale à l'UNESCO sur la protection des contenus culturels et des expressions artistiques. Elle a souligné l'importance que le gouvernement du Québec accorde à cet enjeu essentiel pour le Québec, pour sa culture et son identité.

« Nos deux gouvernements ont convenu d'être au cœur de l'action menant à l'adoption d'une convention internationale. J'accueille donc très favorablement l'initiative fédérale de soutenir la participation des experts gouvernementaux aux travaux de l'UNESCO. Elle s'inscrit dans le même esprit que l'action du Québec qui a consisté, depuis plusieurs années, à contribuer à la réflexion sur le projet de convention », a déclaré la ministre Beauchamp.

Renseignements :

Marc Roy
Directeur des communications
Cabinet de la ministre du
Patrimoine canadien
(819) 997-7788

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
(418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007